

# **Commune de SOLLACARO**

**Compte rendu du  
Conseil Municipal du 28 octobre 2022**

**à 18h 30**

## **Rapport n° 1**

### **Attribution d'un logement communal**

Le Maire rappelle que suite à des travaux, l'ancien presbytère de Sollacaro étant à nouveau disponible à la location, un appel à candidature a été lancé début septembre avec date limite de dépôt au 15 octobre.

Il rappelle également les conditions d'attribution, à savoir :

- les revenus
- la situation familiale
- les conditions de logement actuelles

Il présente donc les deux candidatures qui ont été déposées et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Après étude des dossiers et compte tenu des critères, les membres du Conseil décident de retenir la candidature de Monsieur Christian LANDINI par 5 voix contre 3.

## **Rapport n° 2**

### **Base d'adresses locales**

Le Maire expose aux membres du Conseil que la création des voies et des adresses de référence est du ressort des communes.

Cette démarche a pour but la normalisation des adresses nationales, particulièrement approximative dans les petites communes.

Une base d'adresses locales, qui regroupe toutes les adresses de la commune, doit être créée, publiée et éditée dans la Base Adresse Nationale.

Un recensement de la toponymie des lieu-dits et quartiers du village a été effectué et un fichier contenant toutes les adresses géolocalisées a été créé, avec noms des voies et numéros.

Ce document vise à garantir une meilleure prise en compte des adresses dans différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Les systèmes d'information nationaux ainsi que les services de secours sont connectés à la Base Adresse Nationale.

Les entreprises chargées du déploiement de la fibre optique utilisent également cet outil pour localiser de façon précise les demandes de branchement.

La base d'adresses locales constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la loi (Loi pour une République Numérique).

En conséquence, le Maire propose au Conseil d'approuver le tableau de recensement des adresses de la commune annexé dans le tableau ci-joint.

Par ailleurs, il rappelle qu'une partie de cette opération est déjà financée à hauteur de 80 % du montant HT par le Comité de Massif.

Il s'agit désormais d'engager une deuxième tranche de financement pour la partie « campagne » de la commune. Il présente pour cela un devis de l'entreprise RDC20 sise à Sant'Andréa di Cotone qui s'élève à 21 414,00 € TTC (17 845,00 € HT).

Il propose de financer cette opération de la façon suivante :

- montant TTC : 21 414,00 €
- montant HT : 17 845,00 €
- Comité de Massif (80 % du HT) : 14 276,00 €
- Commune (y compris TVA) : 7 138,00 €

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil approuve les propositions à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Rapport n° 3**

#### **Nouveau plan de financement pour l'ancien presbytère de Calvèse**

Le Maire rappelle que le Conseil avait acté pour procéder à la réhabilitation de l'ancien presbytère de Calvèse afin de le proposer à la location.

La commune s'engage dans ce sens à le louer sur une période minimale de 9 ans à titre de résidence principale sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Il rappelle également que par délibération, le Bureau d'Etudes Habitat J.F.Margelli avait été désigné pour assurer la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

Les travaux de cette réhabilitation sont estimés à 166 487,00 € TTC (151 352,00 € HT)

Suite à observation faite par les services de la Collectivité de Corse, le Maire soumet un nouveau plan de financement :

Montant TTC = 166 487,00 €

Montant HT = 151 352,00 €

Subv. CdC = 96 000,00 €

Commune = 70 487,00 € (TVA comprise)

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le nouveau plan de financement présenté.

### **Rapport n° 4**

#### **Division foncière d'un terrain communal pour vente de terrain (annule et remplace la délibération n° 22/03003 du 8-07-2022)**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 octobre 2020, le Conseil avait acté pour procéder à une division foncière dans le terrain communal de « Trefolo » au lieu-dit FOCE.

Le cabinet EYSSETTE avait été pressenti et avait présenté un projet de division en 3 lots :

Lot 1 : 769 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle B 648

Lot 2 : 428 m<sup>2</sup> pris sur les parcelles B 648 et B 676

Lot 3 : 373 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle B 676

Le but étant de rattacher ces 3 lots aux parcelles mitoyennes par une vente au prix de 25,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres et représentés d'annuler la délibération du 8 juillet 2022 et d'approuver cette nouvelle proposition.

## **Rapport n° 5**

### **Avenant pour travaux du talus de Calvèse**

Le Maire fait le point sur les travaux en cours concernant le renforcement du talus de Calvèse.

Il rappelle que l'étude prévoit la construction de deux murs en bloc à bancher, l'un en haut de talus et l'autre en pied. Toutefois, du fait de la proximité de l'église de Calvèse, monument inscrit, et afin de ne pas appauvrir l'environnement architectural, le Maire propose de faire procéder à un habillage en pierre de ces murs. Il présente pour cela un devis de l'entreprise CASTELLANI d'un montant de 21 392,80 € TTC

(19 448,00 € HT) et précise qu'en cas d'accord des membres du Conseil, il faudra établir un avenant au marché.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Maire et le mandate pour signer l'avenant avec l'entreprise CASTELLANI.

## **Rapport n° 6**

### **Convention avec la commune de Casalabriva pour répartition des charges scolaires (poste ATSEM)**

Le Maire rappelle que depuis 1987, les écoles primaires de CASALABRIVA et SOLLACARO ont fait l'objet d'un regroupement pédagogique créant une école unique avec 2 classes basées, l'une à Casalabriva (maternelles, CP) et l'autre à Sollacaro (CE,CM).

Si chacune des communes assure le fonctionnement de sa classe (fournitures, énergie, entretien, ...) , il y a lieu de répartir la charge du poste d'aide maternelle entre les 2 communes. Ce poste est actuellement occupé par une employée communale en CDD entièrement rémunérée par la commune de Sollacaro.

Le Maire soumet une convention présentée en annexe qui a pour but de définir un mode de répartition du coût de cette charge entre la commune de SOLLACARO et la commune de CASALABRIVA.

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Maire et le mandat pour négocier avec la commune de CASALABRIVA le montant de la participation financière de chacune des communes.

## **Rapport n° 7**

### **Point sur les différent travaux et projets en cours.**

#### **- Monument aux morts :**

Un premier appel d'offre ayant été déclaré infructueux faute de candidats, un appel à candidature de gré à gré avait été lancé. Les deux offres faites par les entreprises contactées sont largement supérieures à l'estimation établie par le Bureau d'Etudes. Compte tenu des financements obtenus auprès de l'État et de la Collectivité de Corse sur la base de l'estimatif, la part communale devrait être multipliée par trois.

Le Maire soumet alors deux propositions :

- La commune engage quand même les travaux et fait l'effort financier nécessaire (46 021,00 € au lieu de 14 731,00 € de part communale)
- La commune abandonne l'opération telle que financée, demande une nouvelle estimation au Bureau d'Etudes et redemande les financements nécessaires plus en adéquation avec le coût actualisé.

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'opter pour la deuxième solution et mandate le Maire pour reprendre contact avec le Bureau d'Etudes pour revoir l'estimatif de cette opération.

#### **- Eclairage public Filitosa :**

Le Maire rappelle que les travaux sur Filitosa concernent non seulement l'installation de l'éclairage public mais aussi l'enfouissement des lignes EDF et France Telecom et sont à 90 % financés par le Syndicat d'Energie. La finalisation des travaux ayant été prévue pour la fin de l'année, il propose de contacter les services techniques du Syndicat d'Energie afin de faire le point.

#### **- Assainissement collectif Vadiola/St Roch :**

Le Maire rappelle que la compétence Assainissement est du ressort de la Communauté des Communes du Sartenais-Valinco-Taravo. Dans sa programmation 2020-2026, cette collectivité avait prévu le raccordement du secteur Vadiola/St Roch au réseau d'assainissement collectif. A ce jour, aucune étude n'a été faite ; il s'agit donc de relancer la Communauté des communes pour avoir des informations dans ce sens.

#### **- Diagnostique énergétique groupe scolaire :**

Pour rappel, une étude a été réalisée concernant le diagnostique énergétique du groupe scolaire (mairie, poste, école, cantine, appartements). Il s'agit maintenant de passer à la face technique pour monter un dossier de demande de financement. Le Maire propose de procéder à une mise en concurrence pour assistance à maîtrise d'ouvrage afin de nous aider dans notre démarche.

**- Signalétique patrimoniale :**

Un contact a été pris avec l'entreprise chargée du marché sous la responsabilité de M.Paule Langianni. Nous sommes dans l'attente de la livraison et de l'installation de l'ensemble de la signalétique des bâtiments administratifs et des édifices remarquables de la commune.

**- Rachat de la maison Colonna d'Istria/Bore :**

Le Maire rappelle que la commune avait conventionné avec l'Office Foncier de la Corse pour l'acquisition de la maison Colonna d'Istria/Boré. Il faut donc maintenant procéder au rachat de la bâtisse. Un financement à hauteur de 80 % a été obtenu pour cela auprès de la CdC. Après contact avec les services de l'Office Foncier, il faut attendre la réunion du conseil d'administration qui doit entériner l'accord puis effectuer les formalités notariales. Cela pourrait être réalisé courant décembre.

**- Sécurisation de la voirie communale :**

Pour rappel, une demande de financement a été faite pour améliorer la sécurité sur différents secteurs de la commune (village, Piatoni, Filitosa) avec la pose de ralentisseurs et autres panneaux de limitation de vitesse. Cette subvention étant accordée par la CdC dans le cadre des amendes de police, il faudra attendre le mois de mars 2023.

## **Rapport n° 8**

### **Renouvellement d'une convention avec la SAFER**

Le Maire précise qu'en 2015 une convention d'intervention foncière a été signée entre la commune et la SAFER pour un certains nombres d'actions : veille foncière, animation, négociation foncière, recueil de promesse de vente, procédure bien sans maître, acquisition de biens à l'amiable ou par voie de préemption, ....

Cette convention arrivant à échéance fin 2022, le Maire propose son renouvellement en précisant que la commune devrait pour cela s'acquitter de la somme de 682,50 € HT. Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer favorablement à la demande et mandate le Maire pour faire les démarches nécessaires.

### **Questions diverses**

**- Marché de Noël :**

Le marché de Noël aura lieu le 3 décembre. Près de 30 exposants sont prévus. Il faudra prévoir une réunion avec le CCAS et les personnes volontaires pour mettre en place cette animation.

**- Devis pour écran interactif :**

Le Maire présente une offre pour un écran interactif qui pourrait être installé dans la salle polyvalente. Il pourrait être utilisé pour les séances de cinéma ou dans le cadre de réunions ou des visio-conférences. Le coût de cette acquisition s'élève à 11 641,20 € TTC (9 701,00 € HT).

L'opération peut être financée à hauteur de 80 % du montant HT.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés à condition que ce financement puisse être obtenu.

**- Escaliers quartier Livisano :**

Madame Mosca, résidente dans le quartier Livisano, a fait parvenir un courrier demandant s'il était possible de revoir les escaliers qui sont difficilement praticables compte tenu de la situation de handicap que connaît son mari et des problèmes de mobilité qu'elle même connaît.

Le Conseil estime cette demande recevable mais il faudra estimer le coût et si besoin constituer un dossier pour demande de financement.

**- Association « A Suddacarinca » :**

J. ISTRIA nous informe de la création d'une association dénommée « A Suddacarinca » de type loi 1901 dont le projet est de créer des animations et des activités dans le cadre culturel, sportif et social. Elle pourra prendre à son compte certaines activités mais aussi venir en aide pour d'autres mises en place par la municipalité et/ou le CCAS.

Une réunion publique aura lieu le 26 novembre prochain pour présenter l'association et permettre de fédérer du monde parmi la population.

**- Bail pour les terrains de la plaine :**

Le Maire fait part d'un courrier de M. SANTONI Tony qui demande le renouvellement du bail pour les terrains de la plaine du Taravo appartenant à la Commune et au Centre d'Action Sociale.

M. SANTONI étant déjà locataire de ces parcelles, le Maire propose de renouveler ce bail.

Compte tenu du classement des terrains en terres labourables et irriguées et de l'indice de fermage national 2022, Il propose un loyer de 242,90 € à l'hectare soit un montant annuel total de 1 790,17 €.

Le Conseil approuve la proposition et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

## **ANNEXE 1 : Liste des noms attribuées aux voies (Base d'adresses locales)**

A CHIAPPA (Sollacaro)

A CHJUSA (Sollacaro)

A TEPPA (Sollacaro)

A TORRICEDDA (Calvèse)

*BOCCA DI CIGALA*

CARPUNICCIA (Sollacaro)

CASA CUMUNA (Sollacaro)

CASABIANCA (Calvèse)

CASANOVA (Sollacaro)

CORTI (Sollacaro)

FARELLACCI (Calvèse)

FILETTA (Sollacaro)

FILITOSA

FOCI (Sollacaro)

GHJESGIA SANTA MARIA DI L'ANNUNZIATA (Sollacaro)

*GHJESGIA SANT'ALBERTU (Calvèse)*

I CHJASSI (Sollacaro)

*Casa I MULINAGHJI (VIGNA LONGA)*

I PANCONI (Sollacaro)

I PASTINI (Calvèse)

I TORRI (Sollacaro)

L'AMIDDINU (Sollacaro)

LIVISANU (Sollacaro)

MEZZ'INSU (Sollacaro)

ORTU D'A FUNTANA (Sollacaro)

ORTU SUPRANU (Calvèse)

U PALAZZU (Sollacaro)

PANCHERACCIU (Sollacaro)

PIANIZZOLU (Sollacaro)

PIAZZA DI L'OLMU (Sollacaro)

PINZUTEDDA (Calvèse)

PITRAGHJA SUTTANA (Sollacaro)

PITRAGHJA SUPRANA (Sollacaro)

POGHU NOVU (Sollacaro)

POGHJU NOVU (Calvèse)

SAN ROCCU (Sollacaro)

STRADA DI CIGALA

STRADA DI FILITOSA

STRADA DI SAN ROCCU

STRADA DI U PIANU

STRADA DI U PIATONU

STRETTA ALEXANDRE DUMAS (Sollacaro)

TREFULU (Sollacaro)

VADIOLA (Sollacaro)



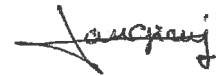
**J.J. BARTOLI**



**R.M. CESARI**



**M.P. LANGIANNI**



**B. CESARI**



**A. GERMAIN**



**J. ISTRIA**



**E. HORREMINI**

**Y. NICOLAÏ**

